



TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Traction

Montreuil, le 25 septembre 2023

MÉTIER CONDUCTEUR**ADC MONITEURS : PRIME À L'ACTION**

**La CGT a déposé
une DCI pour porter
les revendications
suivantes :**

- **la refonte du système
du calcul de la prime
de traction ;**
- **la reconnaissance
du monitorat.**

**Elle a été reçue
le 20 septembre par la
direction de la Traction.**

Les sujets refonte de la prime de traction et monitorat ont été abordés sans même que la Direction daigne répondre aux besoins des cheminots. C'est avec mépris qu'une fin de non-recevoir nous a été signifiée.

PRIME TRACTION

Les suppressions de poste, les réorganisations à la hache et la digitalisation ont fragilisé le système de décompte des primes traction. Ce sont les conducteurs qui payent l'addition et voient disparaître plusieurs dizaines d'euros sur leur fiche de paie.

Depuis 2019, la CGT porte un projet de refonte de la prime traction, validé par une pétition signée par plus de 4 000 agents de conduite. Nous revendiquons une prime de « base garantie », une prime « technicité » et une prime « présence ».

**Un système plus simple, plus juste !
La reconnaissance de la technicité !
Un gain garanti pour tous !
Une garantie de rémunération en cas de maladie !**

Sur ce point, la Direction considère qu'une éventuelle intégration du « code prime 1 » comme base forfaitaire, environ 300 euros (montant restant à fixer précisément), suffirait à satisfaire les conducteurs.

MONITORAT

Avec 1 400 mises en stage sur l'année 2023 et autant de prévues sur 2024, les conducteurs moniteurs sont très sollicités et revendiquent l'amélioration de leurs conditions de travail et la reconnaissance de l'apprentissage du métier de conducteur.

La CGT revendique une journée de formation annuelle dédiée au monitorat, des temps de rencontre avec les équipes pédagogiques, du temps pour la préparation et l'accueil du stagiaire.

Pour la CGT, après sa formation, le moniteur doit être reconnu comme tel. La prime moniteur (13,16 € par JS avec stagiaire) reconnaissant cette technicité doit être réévaluée, attribuée même quand il n'a pas de stagiaire, additionnée dans la prime traction et être liquidable pour sa retraite.

**Revalorisation de la prime moniteur !
Acquisition de la prime dès la fin de formation !
Des moyens pour un travail plus efficace !**

Sur ce point, la Direction reconnaît l'utilité des conducteurs moniteurs mais balaie d'un revers de la main leurs revendications. Elle leur propose des chèques-cadeaux, un trombinoscope des moniteurs affiché dans le dépôt et la participation à la remise des diplômes.

Tous en grève le 26 septembre !

